

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des  
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire  
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97  
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

N°034/2024

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 24 juin 2024

Le lundi vingt-quatre juin deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mardi dix-huit juin deux-mille-vingt-quatre.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs Pointeau, Meynard, Jourdain, Coille, Jacquinot, Flores, Poisson, Martinon, Février, Kutzner, D'Hulst, Foussard, Lebegue, Marceaux, Deslais, Toussaint, David, Brague, Burgevin.

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs Ameur, Colin, Boitard, Morin, Sirop, Meunier, Michenet, Damilaville, Capelle, Gudin, Cevost.

Communauté de communes Val de Sully : Mesdames et Messieurs Cimpello, Fougereux, Debrus, Thuillier, Decaux, Martin, Marchand, Burgevin, Zusatz, Beaudin, Quettier, Chevallier, Roger.

Monsieur Bourgeois Michel, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, a donné pouvoir à Madame Flores Christiane, de la communauté de communes de Canaux et Forêt en Gâtinais ;  
Monsieur Boucher Brice, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Colin Renaud, de la communauté de communes des Loges ;

Madame Dalaigre Catherine, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Kutzner Philippe, de la communauté de communes Canaux et Forêts ;

Madame Godin Fabienne, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Gudin David, de la communauté de communes des Loges ;

Monsieur Delanoy Renaud, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Madame Zusatz Christelle, de la communauté de communes Val de Sully ;

Monsieur Daimay Dominique, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Beaudin Christian, de la communauté de communes Val de Sully ;

*Etaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur Auger de la communauté de communes Val de Sully.*

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

*Nombre de délégués :*

*En exercice : 64*

*Présents : 43*

*Votants : 49*

### TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATIONS

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant les suppressions et créations des postes de droit privé ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe KUTZNER, Président du SICTOM,  
Sur proposition de la Commission Finances,  
Sur proposition du bureau syndical,  
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 49 voix Pour,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

### TABLEAU DES EFFECTIFS DROIT PUBLIC

FILIERE ADMINISTRATIVE						
CAT.	GRADE	POSTE POURVU	POSTE VACANT	TEMPS DE TRAVAIL		OBSERVATIONS
CAT. C	Adjoint Administratif ppal de 2ème classe		1	Temps complet	35/35ème	En disponibilité depuis le 30/03/2024
FILIERE TECHNIQUE						
CAT. C	Agent de maîtrise		1	Temps complet	35/35ème	A supprimer départ à compter du 30/03/2024
	Adj techn ppal de 2ème classe	1		Temps complet	35/35ème	
	Adj techn ppal de 2ème classe	1		Temps complet	35/35ème	
	Adjoint technique	1		Temps complet	35/35ème	
	Adjoint technique		1	Temps complet	35/35ème	A supprimer départ à compter du 31/08/2023
	Adjoint technique	1		Temps non complet	26,84/35ème	
	Adjoint technique	1		Temps non complet	19,76/35ème	
	Adjoint technique		1	Temps non complet	22,41/35ème	A supprimer départ à compter du 18/09/2023
FILIERE ANIMATION						
CAT. C	Adjoint d'animation ppal de 2ème classe		1	Temps complet	35/35ème	En disponibilité depuis le 22/08/2022
		5	5	TOTAL ETP	4,33	

## TABLEAU DES EFFECTIFS DROIT PRIVE

SERVICE	POSTE	NIVEAU	POSTE POURVU	POSTE VACANT	TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Directeur(trice) Général(e) des Services	5	1		35/35ème
	Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e)	5	1		35/35ème
Finances	Responsable comptabilité	4 ou 5		1	35/35ème
	Comptable	4	1		35/35ème
	Responsable de la facturation et des données liées à la Redevance	4	1		35/35ème
	Chargé(e) de la facturation et des données liées à la Redevance	3	1		35/35ème
Ressources Humaines	Responsable Ressources Humaines	4	1		35/35ème
	Assistant(e) Ressources Humaines	3	1		35/35ème
Communication	Responsable Communication et Prévention des déchets	4	1		35/35ème
Sensibilisation et développement	Responsable service sensibilisation et développement	4	1		35/35ème
	Chargé(e) d'Animation et de Prévention des déchets	3	1		35/35ème
	Ambassadeur(drice) de tri / Maître composteur	3		1	35/35ème
Technique	Directeur(trice) technique	5	1		35/35ème
	Assistant(e) du Pôle technique	3	1		35/35ème

	Agent(e) polyvalent(e)	2	1		35/35ème
	Agent(e) polyvalent(e)	2	1		35/35ème
	Agent(e) polyvalent(e)	2	1		35/35ème
	Agent(e) polyvalent(e)	2	1		35/35ème
	Agent(e) polyvalent(e)	2		1	35/35ème
Déchetterie	Adjoint au responsable d'exploitation des déchetteries	3	1		35/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		35/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	2	1		35/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		22,41/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		26,84/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		22,41/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		26,84/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		35/35ème
Accueil	Responsable Accueil usagers	3 ou 4		1	35/35ème
	Conseiller(ère) Accueil Usagers	3	1		35/35ème
	Conseiller(ère) Accueil Usagers	3	1		35/35ème
	Conseiller(ère) Accueil Usagers	3	1		35/35ème
		27	4	25,82	

**DECIDE :**

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;



Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID : 045-254500226-20240624-034\_2024-DE

Reçu en  
Le 01/07/2024

- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 25 juin 2024 ;

Fait et délibéré en séance le 24 juin 2024.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

**SICTOM**

Philippe KUTZNER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 01/07/2024 Et publication le : 01/07/2024

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 045-254500226-20240624-034\_2024-DE

Document